

CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA

Règlements techniques

Championnat canadien de golf des Sourds 2023

MISE À JOUR N°1 : JANVIER 2023

MISE À JOUR N°2 :

Table des matières

1) EVENEMENTS	3
2) PARTICIPANTS	3
2.1) Invitation à participer	3
2.2) Admissibilité	3
2.3) Âge des athlètes	3
3) ORGANISATION TECHNIQUE	3
4) COMITÉ DU GOLF	4
5) LIEU DU CHAMPIONNAT.....	4
6) RÈGLES DE COMPÉTITION	4
6.1) Règlement de la compétition	4
6.1.1) Règles du golf	4
6.1.2) Nombre minimum de participants	4
6.1.3) Nombre maximum de participants	4
6.2) Équipement de compétition	4
Voitures de golf	4
6.3) Vêtements de compétition	4
6.4.1) Interruption ou annulation du jeu	5
6.4.2) Incidents imprévus	5
7) RÈGLEMENTS.....	5
7.1) Ronde d'entraînement	5
7.2) Horaire de compétition	5
7.3) Carte de pointage	5
7.4) Règles de pénalité	6
7.5) Code de conduite	6
7.6) Rythme du jeu	6
8) REMISE DE PRIX.....	6
9) HORAIRES.....	7
9.1) Réunion sur les règles techniques	7
9.2) Soirée du Temple de la renommée de l'ASSC	7
9.3 Dîner barbecue	7

1) EVENEMENTS

Cette compétition se déroulera pendant les Championnats de golf des Sourds du Canada 2023 (CGSC), du 17 au 20 juillet 2023, et comprendra les 5 épreuves suivantes pour le format individuel :

- Masculin
- Féminin
- Seniors
- Super Seniors
- Récréatif
- Ronde de pratique - Lundi 17 juillet
- 1^{ère} ronde – Mardi 18 juillet
- 2^e ronde – Mercredi 19 juillet
- Ronde finale – Jeudi 20 juillet

2) PARTICIPANTS

2.1) Invitation à participer

L'ASSC invitera les résidents légaux du Canada en règle à participer à la compétition. Le tournoi du Championnat est ouvert à tous les golfeurs et golfeuses sourds et malentendants.

2.2) Admissibilité

Perte auditive La participation à la compétition est limitée aux athlètes sourds et/ou malentendants. Contrairement au Comité international des sports pour les sourds (CISS) qui limite la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds et/ou malentendants impliqués dans la communauté sourde à participer au Championnat. Nous laissons la responsabilité aux associations provinciales des sports des Sourds (APPS) d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux événements sanctionnés par le CISS.

2.3) Âge des athlètes

Âge Les athlètes doivent avoir l'âge minimum requis pour chaque catégorie énumérée ci-dessous :

- Masculin - Entre 12 et 49 ans
- Féminin - Entre 12 et 49 ans
- Seniors - Entre 50 et 64 ans
- Super seniors - 65 ans et plus
- Récréatif - Aucune restriction

Les golfeurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés par un tuteur ou un chaperon.

Les golfeurs se réservent le droit de participer dans une catégorie différente pour de meilleures compétitions.

3) ORGANISATION TECHNIQUE

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable de l'organisation technique de la compétition.

4) COMITÉ DU GOLF

Le comité de golf est composé du directeur technique nommé par l'ASSC et d'autres membres nommés et approuvés par l'ASSC :

1. Alain TURPIN - représentant de l'ASSC
2. Grant UNDERSCHULTZ – directeur technique de golf de l'ASSC

5) LIEU DU CHAMPIONNAT

La compétition se déroulera au The Ranch Golf & Country Club à Acheson, en Alberta.

6) RÈGLES DE COMPÉTITION

6.1) Règlement de la compétition

Les compétitions se dérouleront conformément aux Règles et Règlements de Golf Canada. En cas de désaccord dans l'interprétation des Règles et Règlements, le texte anglais prévaudra.

6.1.1) Règles du golf

Les règles locales sont distribuées aux joueurs avant le début de la compétition. Les règles sont rédigées en anglais. Les joueurs ont la responsabilité de se familiariser avec les règles locales.

6.1.2) Nombre minimum de participants

Le nombre minimum de participants est de 8 hommes et 4 femmes.

6.1.3) Nombre maximum de participants

Le Comité d'organisation du Championnat déterminera le nombre maximum de participants au début de la planification.

6.2) Équipement de compétition

Tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme aux règles et règlements de Golf Canada.

Voitures de golf

L'organisation du Championnat fournira une voiturette de golf (sans frais) à chaque duo de golfeurs.

6.3) Vêtements de compétition

La tenue de golf traditionnelle prévoit des shorts ou des pantalons longs, dans des matières comme le coton. Les clubs de golf préfèrent des options plus habillées pour les pantalons. Les pantalons ou les shorts ont souvent un pli ou peuvent être plats sur le devant. Les joueurs doivent toujours porter une ceinture avec leurs shorts ou pantalons.

Il n'y a pas de manières, de règles ou de règlements spécifiques qui vous obligent à porter un chapeau sur le terrain de golf.

6.4) Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour tous les événements se déroulera sous le contrôle du comité de golf et, sauf indication contraire, conformément aux règles et règlements de Golf Canada.

6.4.1) Interruption ou annulation du jeu

Le comité de golf a le droit d'interrompre le jeu et/ou d'annuler un tour en cas de conditions météorologiques potentiellement dangereuses.

6.4.2) Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par les règles et règlements, le Comité de golf décidera. En cas d'absence du comité de golf, le représentant de l'ASSC décidera.

7) RÈGLEMENTS

7.1) Ronde d'entraînement

Le comité d'organisation du Championnat doit également s'assurer de la disponibilité du terrain de golf pour l'entraînement le 17 juillet. Chaque joueur doit contacter le Ranch Golf & Country Club pour réserver les heures de départ entre 7h00 et 14h00 pour une partie de golf d'entraînement à ses propres frais.

7.2) Horaire de compétition

Le comité de golf est responsable des heures de départ. La liste des départs pour le premier tour est déterminée par un tirage au sort. Les heures de départ doivent être annoncées dans l'après-midi ou en début de soirée avant le début de chaque ronde. Les heures de départ doivent être publiées sur un tableau d'affichage où la majorité des joueurs peuvent les lire.

Le comité de golf a le droit de modifier les heures de départ s'il le juge nécessaire. Le joueur est personnellement responsable de connaître son heure de départ. Le joueur doit se présenter au premier tee dix minutes avant l'heure de départ.

7.3) Carte de pointage

Le joueur doit échanger sa carte de pointage avec son marqueur. Il est de la responsabilité du joueur de retourner la carte de pointage à la cabane des marqueurs, au bureau d'enregistrement ou à un autre endroit déterminé par le Comité d'organisation du Championnat, dès que possible après la fin de sa ronde.

Il est obligatoire d'avoir un bureau d'enregistrement dans le Championnat. Il doit être situé près de l'arrivée, de préférence avec des sièges et une table où les joueurs peuvent s'asseoir et terminer, vérifier et signer leurs cartes de score. En cas de doute, les golfeurs doivent consulter le Comité de golf avant de signer et de renvoyer leurs cartes de score.

Sur demande d'un joueur, le comité d'organisation du Championnat devrait remettre la carte de pointage au joueur après le tournoi afin qu'il puisse la remettre à son propre club de golf.

7.4) Règles de pénalité

Dans le sport du golf, une pénalité ou un coup de pénalité est un ou plusieurs coups supplémentaires ajoutés au score d'un joueur pour une infraction aux règles.

1. Cette règle a été modifiée. Une nouvelle règle de golf sur les balles perdues 2022 stipule que si la balle d'un golfeur est perdue ou est sortie des limites, il peut frapper son coup de sa zone de relève. Ce qui entraînera une pénalité de coup ou une pénalité de 2 coups s'ils veulent le frapper depuis le fairway
2. Si vous déclarez votre balle injouable, vous devez l'abandonner à deux longueurs de club de l'endroit où elle repose, mais pas plus près du trou, toujours avec une **pénalité d'un coup**.
3. Si votre balle se retrouve dans un obstacle d'eau jaune, vous pouvez reculer de n'importe quelle distance par rapport à la ligne d'origine où elle est entrée dans l'eau. Cela signifie que vous pouvez reculer de quelques clubs ou de 20, 30 mètres ou plus pour trouver une distance qui vous convient. Comme pour les piquets rouges (dangers latéraux), il y a une **pénalité d'un coup**.

7.5) Code de conduite

Les joueurs et leurs caddies doivent s'abstenir de toute action, en paroles ou en comportements, qui pourrait être considérée comme non sportive ou inacceptable par leurs concurrents.

Toute mauvaise conduite doit être signalée au directeur technique, qui décidera de la marche à suivre. La décision du directeur technique est définitive

7.6) Rythme du jeu

Un trou de golf normal prend environ 15 minutes à un groupe de quatre golfeurs amateurs. Cela signifie qu'une partie de golf de 18 trous dure entre 4 et 4,5 heures.

8) REMISE DE PRIX

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable de la remise des prix. Les prix seront remis aux trois meilleurs golfeurs de chaque catégorie (hommes, femmes, seniors, super seniors, récréatifs) au pavillon de golf après la ronde finale.

9) HORAIRES

9.1) Réunion sur les règles techniques

La réunion sur les règles techniques se tiendra à l'hôtel Courtyard by Marriott Edmonton West, le lundi 17 juillet 2023, de 19 h à 20 h.

9.2) Soirée du Temple de la renommée de l'ASSC

La soirée du Temple de la renommée de l'ASSC aura lieu à l'hôtel Courtyard by Marriott Edmonton West, le mercredi 19 juillet 2023, de 19 h 00 à 21 h 00.

9.3 Dîner barbecue

Le souper BBQ aura lieu au clubhouse après la ronde finale le jeudi 20 juillet 2023.

Événement sanctionné par
Event sanctioned by

**CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION**



**ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA**

L'événement sanctionné par l'Association des sports des sourds du Canada se réserve le droit de modifier les règlements techniques du golf.